



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 6 JUIN 2022, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absents avec motivation : Monsieur Marc Magny et monsieur Stéphane Racine.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #22-162 Procès-verbal du 02-05-2022	Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal du 02-05-2022, tel que rédigé.
Rés. #22-163 Procès-verbal du 09-05-2022	Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal du 09-05-2022, tel que rédigé.
Période de questions	La période de questions débute à 19h31 et se termine à 19h35.
Rés. #22-164 Comptes du mois	Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2022, d'une somme de 400 640,73 \$ telles que présentées au conseil. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Rés. #22-165 Compte du mois - Règlement #20-777 (Rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin)	Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2022 du règlement #20-777 (travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de la voirie des rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin), au montant total de 879,56 \$ tel que présenté au conseil. Le greffier trésorier et directeur général adjoint certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Dépôt du rapport financier 2021	En vertu de l'article 176.2.2, la maire, madame Mélanie Royer-Couture, dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur, Gariepy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C.R.L.
Dépôt des rapports d'audit de conformité	Conformément à la loi, le greffier-trésorier, Martin Leith, fait le dépôt des rapports d'audit concernant le rapport financier 2021.



No de résolution
ou annotation

Rés. #22-166 Mandat services professionnels - Pont adjacent au 5449 avenue Royale	Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal mandatent la firme WSP Canada Inc. pour la réalisation des plans et devis préliminaires et définitifs pour le remplacement du pont en bois adjacent au 5449 avenue Royale pour une somme de 77 040 \$ plus les taxes applicables.
Rés. #22-167 Mandat - Plan de gestion des actifs	Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal mandatent la firme Tetra Tech QI inc. pour les services professionnels pour l'accompagnement à la mise en oeuvre des activités préparatoires à la réalisation d'un plan de gestion des actifs concernant l'évaluation de la capacité et du rendement de son réseau d'égout sanitaire pour une somme de 7 500 \$ plus les taxes applicables. Le montant de l'investissement est remboursable à partir du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).
Rés. #22-168 Mandat - Projet d'acquisition d'une unité d'urgence	Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ; Que les membres du conseil municipal mandatent la firme Alain Côté Consultant inc. pour les services professionnels pour le projet d'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le service d'incendies pour une somme de 9 000 \$ plus les taxes applicables. Le mandat est réparti en trois étapes comme suit: <ol style="list-style-type: none">1. Première étape:<ul style="list-style-type: none">• Consultation du schéma de couverture de risque;• Confirmation des besoins de votre service incendie;• Préparation du devis descriptif du type de véhicule recommandé avec estimation de son coût budgétaire;• Préparation des documents relatifs aux conditions générales encadrant l'appel d'offres.2. Deuxième étape:<ul style="list-style-type: none">• Analyse des offres reçues;• Validation avec le plus bas soumissionnaire conforme afin de s'assurer de la même interprétation du devis de la part des parties;• Élaboration du compte-rendu de la validation;• Demande de confirmation d'acceptation du compte-rendu par le soumissionnaire;• Élaboration du rapport avec recommandations.3. Troisième étape:<ul style="list-style-type: none">• Suivi des commandes et des échéanciers établis par l'adjudicataire;• Inspection des camions porteurs à leurs arrivées chez l'adjudicataire;• Inspection et suivi lors de la fabrication selon l'évolution du contrat;• Inspection d'acceptation chez l'adjudicataire après la préparation finale du véhicule.
Rés. #22-169 Invitation Ingénieur - Travaux rue Notre-Dame	Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux invitent les firmes professionnelles suivantes à soumissionner pour préparer les plans et devis des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue de Notre-Dame: <ul style="list-style-type: none">• WSP Canada Inc.• Tetra Tech



No de résolution
ou annotation

- SNC-Lavalin

Rés. #22-170
Cession de
terrain - Rue
des Cimes

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal autorisent la mairesse, madame Mélanie Royer-Couture, et le greffier trésorier, monsieur Martin Leith, à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession en faveur de la municipalité de la rue des Cimes (lot #6 470 932).

Rés. #22-171
Cession de
terrain - Rues
de la Vallée et
de la Colline

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal autorisent la mairesse, madame Mélanie Royer-Couture, et le greffier trésorier, monsieur Martin Leith, à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession en faveur de la municipalité des rues de la Vallée (lot 5 952 037) et de la Colline (lot 5 952 032).

Rés. #22-172
PRIMA -
Aménagement
d'un sentier le
long du rang
St-Julien

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que dans le cadre de l'octroi d'une subvention dans le Programme d'infrastructures Municipalité pour les aînés (PRIMA), la Municipalité :

- autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à lui;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

Rés. #22-173
Subvention
rénovation de
la grange -
Programme
de soutien au
milieu
municipal et
patrimoine
immobilier
(sous-volet
1b)

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal autorisent la mairesse, madame Mélanie Royer-Couture, et le directeur général, monsieur François Drouin, à signer le protocole d'entente intermunicipale concernant la subvention dans le cadre du sous-volet 1b du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour le bâtiment suivant :

- La grange située au 3432, avenue Royale (fiche d'inventaire #847)

Rés. #22-174
Subvention -
Bibliothèque

Attendu que la MRC de la Côte-de-Beaupré a adopté une résolution #2022-04-61 de contribution au financement du projet de Réaménagement de l'Espace communautaire de Saint-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal autorisent la mairesse, madame Mélanie Royer-Couture, et le directeur général, monsieur François Drouin, à signer le protocole d'entente concernant la subvention de 225 000 \$ du fonds de développement régional pour le Réaménagement de l'Espace communautaire de Saint-Ferréol-les-Neiges au 33, rue de l'Église.



No de résolution
ou annotation

Rés. #22-175

Aide
financière -
CSRCDB

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal accordent une aide financière d'un montant de 6 000 \$ à la Corporation des Sentiers récrétouristiques de la Côte-de-Beaupré pour couvrir les coûts d'assurances, le paiement du vérificateur, la recherche et le dépôt de demandes de financement auprès d'autres instances pour financer des infrastructures et la gestion pour 2022-2023.

Rés. #22-176

Aide
financière -
Festival de
l'Oie des
neiges

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal achètent quatre (4) billets d'une valeur de 200 \$ pour assister au Défi sportif Stadaconé (gala de boxe amateur) qui aura lieu le 17 juin 2022 dans le cadre du Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim.

Rés. #22-177

Plan de
sécurité civile

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le plan de la sécurité civile en 2019:

Attendu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps.

Attendu qu'une mise à jour du plan de la sécurité civile s'imposait;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal approuvent les modifications du nouveau plan de sécurité civile du 4 juin 2022;

Que la Municipalité a créé une organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	François Drouin
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Martin Leith
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Martin Leith
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Manon Larouche
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Simon Demers
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Gabrielle Leclerc
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Marc Racine
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Daniel Lachance
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Vacant
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Gabrielle Leclerc
Responsable de la mission <i>services technique</i>	Benoît Cloutier
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Benoît Cloutier
Responsable coordonnateur du site	Martin Leith



No de résolution
ou annotation

Rés. #22-178
Centre
aquatique de
Beaupré

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de la sécurité civile de la Municipalité.

Attendu que la Ville de Beaupré est présentement en construction de son centre aquatique;

Attendu que la Ville de Beaupré a déjà fait une entente de partenariat avec la Municipalité de Saint-Joachim et la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré sur la construction et l'opération de ce centre aquatique;

Attendu que la Ville de Beaupré a convoqué les autres municipalités de la Côte-de-Beaupré afin de finalement leur présenter une proposition de partage des coûts entre chacune, en fonction d'une proportion de visite annuelle au centre aquatique;

Attendu qu'il reste encore plusieurs questions en suspens ainsi que plusieurs détails qui sont à clarifier avant d'en venir à une réelle entente de partenariat sur le partage des coûts du déficit d'exploitation de son centre aquatique;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges reste ouverte comme elle l'a toujours été, à une possible entente de partage des coûts, mais selon certains critères qui doivent être pris en compte;

Attendu que cette résolution n'est qu'un avis d'intérêt de la Municipalité à participer aux discussions et l'élaboration d'un projet d'entente de partenariat avec la Ville de Beaupré et les autres municipalités, et non une acceptation de signature du projet d'entente à être élaboré;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges avise la Ville de Beaupré ainsi que les autres municipalités de la Côte-de-Beaupré qu'elle a un intérêt à participer à l'élaboration d'un projet d'entente en lien avec le partage des frais d'exploitation du centre aquatique de Beaupré.

Que cet avis d'intérêt n'est d'aucune façon une promesse ou une acceptation de signature à une entente future et que, par conséquent, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges se réserve le droit de se dissocier et de quitter la table de collaboration entre les municipalités et la Ville de Beaupré sur l'élaboration d'un projet d'entente, et ce, en tout temps, si elle juge que pour l'intérêt de la Municipalité le partage des coûts n'est pas équitable ou que certains détails sur le partage de ces coûts ne sont pas à notre satisfaction.

Rés. #22-179
Statut de zone
touristique

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire le statut de zone touristique en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*,

Attendu que la Municipalité fait la demande auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal mandatent le directeur général, monsieur François Drouin, afin qu'il fasse parvenir au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, une lettre explicative accompagnée de la présente résolution pour



No de résolution
ou annotation

Rés. #22-180
Contrat -
Transport
camp de jour

l'adhésion du statut de zone touristique de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal accordent le contrat à Autobus Beaupré pour le transport des jeunes des camps de jour 2022 pour la période du 27 juin au 12 août au montant suivant :

- Les sorties pour le camp Les Explorateurs : 4 375,00 \$ plus taxes applicables;
- Les sorties pour le camp Ados-Aventure: 5 205,00 \$ plus taxes applicables.

Rés. #22-181
Compte du
mois -
Règlement
#21-798
(Rang Ste-
Marie)

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2022 du règlement #21-798 (travaux de réfection de la voirie du rang Ste-Marie), au montant total de 80 257,41 \$ tel que présenté au conseil. Le greffier trésorier et directeur général adjoint certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #22-182
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 24 mai 2022, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
140, rue de Coubertin	Construction résidence unifamiliale isolée	22-63
68, rue de l'Île	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	22-64
59, rue de la Rivière-des-Roches	Rénovation résidence unifamiliale isolée	22-65
31, rue du Rocher	Rénovation résidence unifamiliale isolée	22-66
119, rue du Faubourg	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	22-67
20-22, rue du Mil	Rénovation résidence unifamiliale jumelée	22-68
3087, avenue Royale	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	22-69
56, rue du Soleil-Levant	Construction résidence unifamiliale isolée	22-71



No de résolution
ou annotation

Période de
questions

Fin de la
séance

La période de questions débute à 19h53 et se termine à 19h57.

Levée de la séance à 19 heures 57.

Mélanie R. Couture

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Martin Leith, greffier-trésorier